



## Création des agences régionales de santé (ARS)

Les Aînés Ruraux - Fédération nationale suivent avec la plus grande attention la réflexion sur la mise en place des prochaines agences régionales de santé (ARS). Ils ont pris connaissance notamment des premières orientations préconisées dans le rapport Ritter et par la mission d'information de l'Assemblée Nationale présidé par Yves Bur.

Les Aînés Ruraux considèrent particulièrement positive la volonté d'instituer un pilotage unifié et responsable des politiques de santé publique, de soins ambulatoires, hospitaliers, médicaux et sociaux pour lequel le périmètre régional envisagé apparaît bien adapté pour une mise en oeuvre efficace, en milieu rural notamment.

Néanmoins, pour les Aînés Ruraux, deux points nécessitent une réflexion profonde supplémentaire approfondie. Il s'agit :

- de la place de l'Assurance Maladie qui ne saurait se voir cantonnée dans un simple rôle de payeur de prestations, alors qu'elle est un acteur majeur en particulier en matière de maîtrise médicalisée de dépenses de santé, où elle a obtenu des résultats incontestés ;

- de l'articulation entre le pilotage régional des ARS et l'échelon national ainsi que du degré d'autonomie qui sera celui du plan régional par rapport au plan national, qui doivent être définis clairement afin de pallier des risques de conflits éventuels.

D'ors et déjà, les Aînés Ruraux - Fédération nationale revendiquent la possibilité d'être présents en tant que représentants des usagers, dans les instances qui seront mises en place, en leur double qualité d'Association Agréée et d'Etablissement Reconnu d'Utilité Publique.